Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20261120-2026_11_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

12 novembre 2026

DATE D'AFFICHAGE

14 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six
Les dix-neuf novembre à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur **CHEVALIER**, Maire.

Etaient présents : Mr **CHEVALIER,** Maire, Mr **MAILLARD JL,** Mr **PRIE J,** Mme **PACE P,** Adjoints, Mmes **GUILLOU** P, **DROUYER E,** Mr **DUCLOS G,** Mmes **FOURNIER G**, **HERVIAULT S,** Mrs **MAILLARD D, MOINERIE C, NAGAT J, ORINEL M.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 15

PRESENTS 13

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme **DUROT E,** excusée – pouvoir à **Mme BROUAZIN** Pauline
Mme **DETOC** J, excusée

Ayant pris Part au vote 14

Madame **HERVIAULT** Sophie a été élue secrétaire

2026.11.09 **Aménagement Etang du bourg : Sollicitations financements**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la volonté de la commune de procéder à l'aménagement et à la valorisation de l'étang communal, dans le cadre d'un projet conciliant valorisation paysagère, accueil du public, préservation de l'environnement et développement de la biodiversité.

Au-delà de l'amélioration du cadre de vie et de la création d'un espace de détente et de loisirs pour les habitants, cette opération vise à préserver et à renforcer la richesse écologique du site.

Le projet intègre ainsi une véritable démarche environnementale reposant notamment sur le maintien des espaces naturels existants, la renaturation du ruisseau et la création de zones humides-mares, favorable au développement de la faune et de la flore locales.

Cette démarche a notamment pour objectifs :

- De préserver les milieux naturels existants et les équilibres écologiques du site ;
- De maintenir et de développer une zone humide favorable à la biodiversité ;
- De favoriser la présence et le développement de la faune et de la flore aquatiques et terrestres ;
- De contribuer à la préservation des habitats naturels et des espèces locales ;
- De favoriser le rôle des zones humides dans la régulation et le stockage naturel des eaux ;
- De sensibiliser les habitants et les visiteurs à la richesse et à la fragilité des milieux naturels.

Les aménagements envisagés devront ainsi rechercher un équilibre entre l'accueil du public, les activités de loisirs et la préservation des fonctionnalités écologiques du site.

Le projet pourra notamment comprendre :

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20261120-2026_11_09-DE

Abandon de la renaturation amont : renaturation de 285ml de cours

d'eau et de près de 5 000m² de zones humides

✓Surface de plan d'eau conservée : 4 100m²

✓Renforcement des berges Sud-Ouest par enrochement

✓Extraction du Foyer de Renouée du Japon en phase travaux

✓Plateforme des Services techniques supprimée

✓Installation de 2 pontons PMR

✓Espace accueil camping-car (emplacement et surface à débattre)

✓Stationnement vélos-cyclos

✓Espace sécurisé pour le feu de la St-Jean

✓Réhabilitation du bloc sanitaires

✓Aire de pique-nique

✓Théâtre de verdure créé

✓Communication sur la biodiversité avec des panneaux pédagogiques

✓Création d'une nouvelle voie entre le parking salle des fêtes et la route de Caulnes + accès sécurisé pour piétons

✓Liaison structurée vers le terrain de pétanque et autour du complexe humide étang-mares-cours d'eau

Cette opération traduit ainsi la volonté de la commune de valoriser son patrimoine naturel tout en contribuant à la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes.

Le coût prévisionnel global de cette opération est estimé à **250 000 € HT**.

Le Conseil municipal affirme notamment sa volonté de maintenir les espaces naturels existants, la renaturation du ruisseau et la création de zones humides-mares, afin de préserver et développer la biodiversité, les habitats naturels et les fonctionnalités écologiques du site.

Monsieur ORINEL M s'interroge sur l'intérêt du projet et le bien-fondé de la réduction de la surface de l'étang (coût/retombées) notamment par rapport à la réserve d'eau et les conditions climatiques auxquelles nous faisons et devront faire face à l'avenir, et au regard de l'importance de l'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal **DECIDE :**

- **D'approuver** le projet d'aménagement de l'étang communal, intégrant à la fois la valorisation du site, l'amélioration de l'accueil du public et la préservation du patrimoine naturel.

Le projet devra rechercher un équilibre entre les usages récréatifs et la protection des milieux naturels.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières mobilisables auprès de Dinan Agglomération et de l'agence de l'eau et de tout autre organisme susceptible de soutenir ce projet, notamment au titre :

- De l'aménagement et de la valorisation des espaces naturels ;
- De la préservation et de la restauration des zones humides ;
- De la protection de la biodiversité et des continuités écologiques ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20261120-2026_11_09-DE

- De la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter Dinan Agglomération dans le cadre du fonds de concours

Pour extrait conforme
Le Maire



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20261120-2026_11_09-DE